Image not found or type unknown

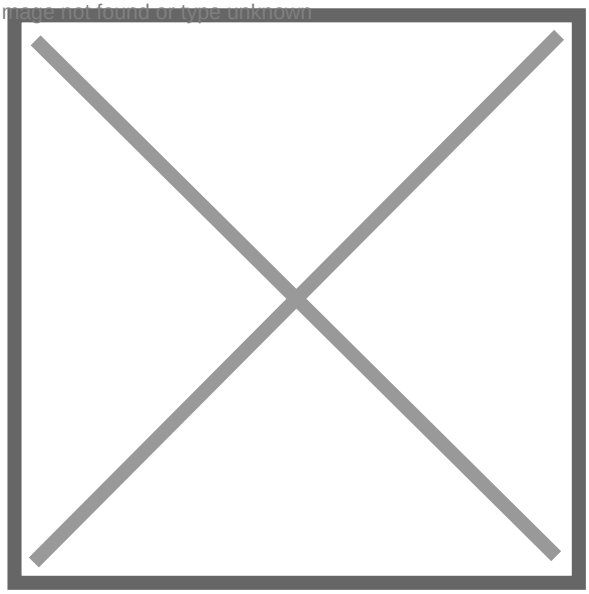

Préjudice engendré par construction d'immeuble

Par **christobald29**, le **12/06/2012** à **06:51**

Bonjour,
7 co-propriétaires étant concernés je ne peux dans un premier temps mengager pour l'ensemble dans la formule payante...

Soit un immeuble de 7 étages construit en 1936, situé en centre ville et donnant sur une rue passante.
Une petite maison d'un étage donnant sur la même rue est accolée l' immeuble. Elle a été construite ultérieurement.
La façade de l'immeuble donnant sur cette maison comporte à chaque étage une fenêtre en hauteur d'environ 80 x 60 cm qui éclaire la salle de bain de chacun des 7 appartements, et, dans l'enfilade lorsque la porte est ouverte leur entrée.
Nous avons appris, non officiellement, qu'un projet consiste à détruire la maison et à construire à sa place un immeuble de 6 étages contre la façade de notre immeuble, ce qui enlèverait toute lumière naturelle dans les salles de bain. Les métreurs ont évoqué la prévision d'un puits de lumière, mais cela ne contribuera pas à l'éclairage de ces pièces de la même manière, particulièrement dans les étages inférieurs.

Nous souhaiterions :
- obtenir des renseignements sur nos droits d'opposition en la matière, sachant que cette construction va créer un préjudice énorme en matière d'éclairage naturel et faire perdre de manière importante de la valeur aux appartements concernés.
- Connaître les démarches à effectuer dès que le projet sera annoncé officiellement (par affichage sur la maison mitoyenne ?)
- Avoir des conseils sur la procédure à suivre pour nous opposer à ce projet si cela est possible.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés